



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.25/6

19 avril 2002

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

## Conseil du développement industriel

Vingt-cinquième session

Vienne, 15 et 16 mai 2002

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

### SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI

#### Rapport du Directeur général

Le présent document contient des informations sur la situation financière de l'ONUDI, y compris les arriérés de contributions, au 31 mars 2002. Il expose également l'expérience initialement vécue par l'Organisation dans le passage à un système de calcul des contributions basé sur une seule monnaie. Un document de séance sera publié en cours de session qui fournira une mise à jour des informations relatives aux contributions mises en recouvrement, à l'exercice du droit de vote et à l'emploi des soldes inutilisés des crédits ouverts, aux recettes provenant des nouveaux États Membres et aux intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget.

#### TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Paragraphes	Page
I. APERÇU GÉNÉRAL .....	1	2
II. BUDGETS ORDINAIRE ET OPÉRATIONNEL .....	2-9	2
III. CONTRIBUTIONS .....	10-12	3
IV. DROIT DE VOTE .....	13-14	4
V. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE VERSEMENT DANS LES DÉLAIS DES QUOTES-PARTS .....	15-16	4
VI. SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS, RECETTES PROVENANT DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES ET INTÉRÊTS À PERCEVOIR EN SUS DES INTÉRÊTS CRÉDITEURS PRÉVUS DANS LE BUDGET .....	17-18	4
VII. MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SYSTÈME FINANCIER .....	19-21	5
VIII. PASSAGE À UN SYSTÈME FONDÉ SUR UNE MONNAIE UNIQUE .....	22	5
IX. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL .....	23	5
Annexe I Contributions au budget ordinaire .....		6
Annexe II Soldes inutilisés des crédits ouverts, recettes provenant des nouveaux États Membres et intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget .....		10

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

## I. APERÇU GÉNÉRAL

1. La situation financière au 31 mars 2002 peut, dans ses grandes lignes, se résumer comme suit:

a) L'exécution du budget ordinaire est en cours avec un montant initial représentant 97 % des crédits prévus pour 2002. Les dépenses pour le premier trimestre s'établissaient à 26,5 %;

b) Le budget opérationnel a enregistré un excédent de 1,6 million d'euros durant le premier trimestre de 2002; la réserve de ce budget a ainsi été portée de 3,3 millions d'euros (2 980 000 dollars) au 1<sup>er</sup> janvier 2002 à 4,9 millions d'euros au 31 mars 2002;

c) Le montant des ressources de trésorerie au titre du budget ordinaire (y compris le Fonds de roulement et les soldes inutilisés des crédits ouverts) était de 34,7 millions d'euros, contre une encaisse de 29,8 millions d'euros et de 24,3 millions d'euros au 31 mars 2001 et 2000 respectivement;

d) Le taux de recouvrement des contributions pour 2002 était de 47,2 % et il était supérieur à ceux de 2001 et de 2000 qui étaient de 35,7 et 35,9 % respectivement;

e) Le taux de recouvrement des arriérés de contributions des années antérieures, par rapport aux contributions de l'année en cours, était de 2,3 %, contre 12,4 et 2,7 % au 31 mars 2001 et 2000 respectivement;

f) Le montant des contributions impayées atteignait 144,9 millions d'euros (dont 69,3 millions dus par les États-Unis d'Amérique et 2,1 millions par l'ex-Yougoslavie) (annexe I), contre 152,7 millions et 158,6 millions au 31 mars 2001 et 2000 respectivement (montants recalculés au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur en décembre 2001, soit 1,123 euro pour 1 dollar, conformément à la décision GC.9/Dec.15);

g) Le Fonds de roulement s'élève à 7423 030 euros (6 610 000 dollars convertis au taux de 1,123 euro pour un dollar en vigueur en décembre). Cependant, un montant de 259 212 euros restait dû au 31 mars 2002;

h) En application de la décision GC.9/Dec.12 de la Conférence générale, l'Ukraine et l'ONUDI ont signé un plan de versement le 25 mars 2002, et la première tranche de ce plan a été versée le 28 décembre 2001. Les consultations se poursuivent avec un certain nombre d'États Membres en vue de les amener à régler leurs arriérés grâce à des plans de versement;

i) Conformément à la décision GC.9/Dec.10 de la Conférence générale, les soldes inutilisés des crédits ouverts, les recettes provenant des nouveaux États Membres et les intérêts à percevoir en sus des intérêts

créditeurs prévus dans le budget (7 195 414 euros au total) sont actuellement répartis selon le vœu des États Membres (annexe II);

j) Les mesures prises et les faits nouveaux survenus récemment en ce qui concerne le passage à un système fondé sur une monnaie unique ainsi que les problèmes qui se sont posés sont traités à titre d'information générale dans un document de séance (IDB.25/CRP.3).

## II. BUDGETS ORDINAIRE ET OPÉRATIONNEL

### Budgets ordinaire et opérationnel de l'exercice 2002-2003

2. L'exécution du budget ordinaire au titre du programme et des budgets approuvés pour l'exercice 2002-2003 a commencé comme prévu. Compte tenu du taux de recouvrement d'environ 97 % enregistré (tant pour l'année en cours que pour les années antérieures) et de la bonne situation de trésorerie de l'Organisation au début de l'année 2002, la mise à disposition de 97 % des crédits ouverts pour 2002 au titre du budget ordinaire a été approuvée, y compris en ce qui concerne la part de l'ONUDI dans le Service des bâtiments, soit une mise à disposition de 100 % des crédits ouverts pour les dépenses de personnel, le Programme ordinaire de coopération technique, les frais de fonctionnement sur le terrain et les technologies de l'information, et de 86,3 % pour les consultants, les voyages, les réunions et les dépenses de fonctionnement. La situation est meilleure que celle du début de l'exercice biennal 2000-2001, lorsque seulement 90 % des crédits ouverts avaient été débloqués après les trois premiers mois de 2000.

3. Pour le Service des bâtiments, 96 % du montant brut des crédits ouverts ont été débloqués, ce qui traduit un taux réel de vacance des postes permanents plus élevé que prévu au budget. Les dépenses de fonctionnement ont été intégralement débloquées.

4. Le montant des dépenses effectuées au titre du budget ordinaire au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2002 a atteint 18,1 millions d'euros, ce qui correspond à 26,5 % du montant total des crédits ouverts pour 2002 et à un chiffre comparable à celui de l'exercice biennal précédent. Cela témoigne d'une bonne exécution du budget et d'un moindre risque de retard dans l'exécution ou de non-exécution des programmes approuvés.

5. Le montant initialement alloué au titre du budget ordinaire était de 95 % des prévisions approuvées. Compte tenu des 32 millions de dollars alloués à l'exécution des activités de coopération technique au 31 mars 2002 (contre 27 millions de dollars au 31 mars 2001 pour la même période), les recettes ont atteint

4,1 millions d'euros (3,6 millions de dollars) au premier trimestre au titre du remboursement des dépenses d'appui. Les dépenses durant la même période ayant été de 2,5 millions d'euros, il en résulte un excédent de 1,6 million d'euros durant le premier trimestre de 2002. La réserve est donc passée de 3,3 millions d'euros (2 980 000 dollars) au 1<sup>er</sup> janvier 2002 à 4,9 millions d'euros au 31 mars 2002.

#### Budgets ordinaire et opérationnel de l'exercice 2000-2001

6. Les comptes de l'exercice biennal 2000-2001 ont été soumis pour vérification au Commissaire aux comptes. Conformément aux directives données par les organes directeurs, le rapport du Commissaire aux comptes, le rapport financier et le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2000-2001 seront présentés au Conseil à sa vingt-sixième session par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets.

7. Le taux global d'exécution du budget ordinaire de l'exercice biennal précédent était de 96,4 %, et il a été dégagé un excédent provisoire de 4 248 200 dollars, qui représente 3,6 % des crédits ajustés par application de la formule indiquée dans la décision GC.8/Dec.17 pour prendre en compte le taux de change moyen réellement observé durant l'exercice biennal. Les taux étaient moins bons durant les quatre derniers exercices biennaux (91,7 % pour 1998-1999; 80,7 % pour 1996-1997; 88,3 % pour 1994-1995; 94,5 % pour 1992-1993). Si le taux d'exécution pour l'exercice biennal 2000-2001 est plus élevé, c'est en raison d'une bonne situation de trésorerie de l'Organisation, qui résulte entre autres d'un taux meilleur de recouvrement des contributions tant pour l'année en cours que pour les années antérieures.

8. Les recettes provenant des dépenses d'appui au programme au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal se sont montées à 18 650 000 dollars, les dépenses étant de 17 290 000 dollars. C'est ainsi que le budget opérationnel a enregistré un excédent de 1 360 000 dollars et que la réserve est passée de 1 620 000 dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2000 à 2 980 000 dollars au 31 décembre 2001.

9. L'exécution des projets de coopération technique en 2001 a atteint 84,7 millions de dollars. Toutefois, si l'on tient compte des services techniques fournis dans le cadre des programmes et projets du Programme des Nations Unies pour le développement et des activités additionnelles de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, le volume des services de coopération technique fournis par l'ONUDI au cours de l'année dépasse au total 90 millions de dollars.

### III. CONTRIBUTIONS

#### A. Recouvrement

10. Vingt-sept États Membres, dont deux font partie des pays les moins avancés (PMA), ont versé la totalité de leurs contributions pour 2002, et 20 États Membres, dont cinq PMA, en ont versé une partie. Le recouvrement des contributions pour la période allant de janvier à mars 2002, par liste d'États, est indiqué au tableau 1.

**Tableau 1. Recouvrement, janvier-mars 2002**  
(en millions d'euros)

Liste d'États*	Année en cours	Années antérieures	Total
A	1,4	0,5	1,9
B	28,0	0,5	28,5
C	0,3	0,1	0,4
D	1,8	0,4	2,2
Autres	0,0	0,0	0,0
États-Unis d'Amérique	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>
<b>Total</b>	<b>31,5</b>	<b>1,5</b>	<b>33,0</b>

\* Voir le document GC.9/16.

#### B. Contributions impayées

11. La situation concernant les contributions impayées au 31 mars 2002 est exposée en détail à l'annexe I du présent document. Celle concernant le barème des quotes-parts et les contributions impayées, au 31 mars 2002, par liste d'États, est exposée au tableau 2.

**Tableau 2. Barème des quotes-parts et contributions impayées, au 31 mars 2002**

Liste d'États*	Barème des quotes-parts (pourcentage)	(En millions d'euros)		
		Année en cours	Années antérieures	Total
A	10,702	5,74	6,41	12,15
B	78,573	24,49	0,31	24,80
C	7,618	4,76	16,38	21,14
D	3,102	0,31	16,77	17,08
Autres	0,005	0,00	0,48	0,48
Total partiel	100,000	35,30	40,35	75,65
États-Unis d'Amérique		0,00	69,26	69,26
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>35,30</b>	<b>109,61</b>	<b>144,91</b>

\* Voir le document GC.9/16.

12. Le 6 décembre 2000, la République fédérale de Yougoslavie a déposé l'instrument d'adhésion à l'Acte constitutif de l'ONUDI et en est donc devenue un

nouvel État Membre. Comme l'ex-Yougoslavie a cessé d'exister, une décision devra être prise concernant le traitement de ses arriérés, s'élevant à 2 084 146 euros. La question figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies et des précisions sont données dans le document A/56/767 du 9 janvier 2002. Le Secrétariat suit de près l'évolution de la situation et toute décision que l'Assemblée générale prendra à cet égard sera communiquée aux organes directeurs de l'ONUDI.

#### IV. DROIT DE VOTE

13. Comme indiqué à l'annexe I du présent document et récapitulé au tableau 3, au 31 mars 2002, 61 États Membres étaient suspendus de l'exercice du droit de vote, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif et à l'alinéa b) de l'article 5.5 du règlement financier.

**Tableau 3. Suspension de l'exercice du droit de vote au 31 mars**

	<i>Nombre d'États Membres</i>		
	<i>2002</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>
Conférence générale	61	63	67
Conseil du développement industriel	4	4	7
Comité des programmes et des budgets	2	3	4

14. Afin de recouvrer leur droit de vote pour le reste de l'année 2002, ces États Membres doivent verser intégralement leurs contributions pour 1999 et les années antérieures, y compris les avances au Fonds de roulement, de même qu'une partie de leurs contributions pour l'année 2000. Le montant total minimum qu'ils auraient à verser s'élève à 22 259 710 euros.

#### V. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE VERSEMENT DANS LES DÉLAIS DES QUOTES -PARTS

15. Des informations ont été fournies dans le document GC.9/10 du 22 octobre 2001 sur la mise en œuvre des mesures recommandées par le groupe de discussion à composition non limitée chargé d'étudier les mesures applicables pour obtenir le versement dans les délais des quotes-parts. Depuis lors, un plan de versement a été conclu (avec l'Ukraine, tel qu'approuvé par la Conférence générale dans la décision GC.9/Dec.12), et la première tranche de ce plan a été versée. Des consultations informelles se poursuivent avec un certain nombre d'États Membres afin de les amener à régler leurs arriérés grâce à des plans de versement.

16. Comme indiqué dans le document GC.9/10, les États-Unis d'Amérique doivent à l'ONUDI 69 264 731 euros (61 678 302 dollars) au titre des contributions des années 1994-1996 et 953 547 euros (849 107 dollars) au titre de l'Accord sur le remboursement des impôts versés – soit au total 70 218 278 euros. Aucun fait nouveau n'est intervenu en ce qui concerne le recouvrement de ce montant, bien que le Secrétariat ait à nouveau évoqué la question cette année avec le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) en vue du règlement de ces arriérés.

#### VI. SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS, RECETTES PROVENANT DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES ET INTÉRÊTS À PERCEVOIR EN SUS DES INTÉRÊTS CRÉDITEURS PRÉVUS DANS LE BUDGET

17. Le document GC.9/10 contient des informations détaillées sur les soldes inutilisés des crédits ouverts, les recettes provenant des nouveaux États Membres et les intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget. Les montants ci-après devaient être reversés aux États Membres qui remplissent les conditions requises (c'est-à-dire ceux qui avaient réglé la totalité de leurs contributions pour l'exercice biennal en question) conformément aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du règlement financier.

	Euros
? Soldes inutilisés des crédits ouverts au titre des exercices financiers 1992-1993, 1996-1997 et 1998-1999	6 291 531
? Recettes provenant des nouveaux États Membres	355 636
? Intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget	<u>548 247</u>
Total	<u>7 195 414</u>

18. Lorsqu'elle adoptait la décision concernant le barème des quotes-parts (GC.9/Dec.10), la Conférence générale a vivement encouragé les États Membres à envisager de renoncer volontairement à leurs parts des soldes inutilisés et des recettes mentionnées plus haut, en faveur du budget ordinaire et des activités de coopération technique de l'ONUDI, et prié le Directeur général de rendre compte au Conseil des montants auxquels les États Membres auront renoncé et des fins qu'ils auront spécifiées. Dès le début du mois de janvier 2002, le Secrétariat a sondé les États Membres quant aux fins auxquelles devaient être utilisées leurs parts respectives en les priant de lui faire parvenir leurs réponses le 28 février 2002 au plus tard. Les réponses reçues au 31 mars 2002 figurent à l'annexe II et sont récapitulées ci-dessous.

	Euros
Budget ordinaire	24 621
FDI, élément contributions générales	361 174
FDI, élément contributions spéciales/programmes intégrés	1 660 794
Contributions	2 734 330
À retourner, ou "autre fin"	<u>117 068</u>
Total	<u>4 897 987</u>

## VII. MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SYSTÈME FINANCIER

19. Comme il est indiqué dans divers documents, notamment le GC.9/10 (chap. VII), l'ONUDI a progressivement introduit un nouveau système informatisé de contrôle de l'exécution financière en 2000 et 2001. Après une année de fonctionnement parallèle du nouveau système et du vieil ordinateur central, l'Organisation n'utilise plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, que le système de contrôle de l'exécution financière pour toutes les opérations comptables.

20. Le fonctionnement parallèle a servi à ajuster le programme ainsi que les procédures pour optimiser les fonctions que le nouveau système offre. Le basculement a coïncidé avec l'introduction de l'euro comme monnaie de base pour les comptes de l'ONUDI. En ce qui concerne le nouveau système, les problèmes qui subsistent ont pour la plupart trait à la nécessité de continuer en dollars la comptabilité pour les activités de coopération technique, alors que la monnaie de base est à présent l'euro.

21. Les travaux concernant la conception de divers rapports fondés sur les données relatives aux opérations saisies par le nouveau système se poursuivront également, tout comme en ce qui concerne sa connexion aux systèmes de gestion existants. En outre, le programme sera hébergé sur les ordinateurs de tous les fonctionnaires chargés des opérations financières pour la saisie des données au point d'origine, et il permettra

au personnel d'avoir des informations en ligne sur la situation concernant les activités dont il est responsable.

## VIII. PASSAGE À UN SYSTÈME FONDÉ SUR UNE MONNAIE UNIQUE

22. Conformément à la décision GC.8/Dec.16 de la Conférence générale, un système de calcul des contributions basé sur une seule monnaie est entré en vigueur à compter de l'exercice budgétaire 2002-2003 en cours. Depuis l'adoption de cette décision en 1999, le Secrétariat a tenu les États Membres informés des mesures prises pour introduire le système fondé sur une monnaie unique. Les mesures prises et les faits nouveaux survenus récemment en ce qui concerne le passage au nouveau système ainsi que les problèmes qui se sont posés sont traités à titre d'information générale dans un document de séance (IDB.25/CRP.3) et le Comité des programmes et des budgets sera saisi d'un document sur la question à sa prochaine dix-huitième session. À noter au nombre des mesures prises en application de la décision GC.8/Dec.16 l'amendement en conséquence du règlement financier de l'ONUDI. Un document de séance contenant le Règlement mis à jour sera publié sous la cote IDB.25/CRP.4.

## IX. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

23. Le Conseil du développement industriel pourrait juger utile d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.25/6;

b) Prend note également des informations concernant l'application de la décision GC.9/Dec.10 de la Conférence générale (IDB.25/6, chap. VI);

c) Prie instamment les États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris les avances au Fonds de roulement et les arriérés correspondant à des exercices antérieurs, de le faire sans retard.”

## Annexe I

**CONTRIBUTIONS AU BUDGET ORDINAIRE**  
**Au 31 mars 2002 (en euros)**

Pays	Contributions impayées	Fonds de roulement	Total dû	Années dues	Droit de vote <sup>1</sup>	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
AFGHANISTAN	83 462	446	83 908	1992(p) - 2002	Non	72 220
AFRIQUE DU SUD	643 381	12 916	656 297	2001(p) - 2002	Oui	
ALBANIE	5 165	-	5 165	2001 - 2002	Oui	
ALGÉRIE	62 775		62 775	2002 (p)	Oui	
ALLEMAGNE	3 738 178		3 738 178	2002 (p)	Oui	
ANGOLA	519		519	2002 (p)	Oui	
ARABIE SAOUDITE	496 022		496 022	2002	Oui	
ARGENTINE	3 600 362	1 411	3 601 773	1999(p) - 2002	Non	440 550
ARMÉNIE	912 782		912 782	1992(p) - 2002	Non	899 320
AUTRICHE	-	-	0	-	Oui	
AZERBAÏDJAN	1 269 247		1 269 247	1993(p) - 2002	Non	1 245 410
BAHAMAS	1 266		1 266	2002 (p)	Oui	
BAHREÏN	16 746		16 746	2001(p) - 2002	Oui	
BANGLADESH	6 175		6 175	2002 (p)	Oui	
BARBADE	8 021	74	8 095	2002	Oui	
BÉLARUS	700 727		700 727	1997(p) - 2002	Non	575 100
BELGIQUE	981 519		981 519	2002	Oui	
BELIZE	668	-	668	2002	Oui	
BÉNIN	5 168	-	5 168	2000(p) - 2002	Oui	
BHOUTAN	743	-	743	2001(p) - 2002	Oui	
BOLIVIE	7 353	75	7 428	2002	Oui	
BOSNIE-HERZÉGOVINE	218 246		218 246	1992(p) - 2002	Non	206 020
BOTSWANA	11 272		11 272	2001(p) - 2002	Oui	
BRÉSIL	14 373 466	59 608	14 433 074	1995(p) - 2002	Non	9 721 560
BULGARIE	-	-	0	-	Oui	
BURKINA FASO	1 059	-	1 059	2002	Oui	
BURUNDI	65 703	-	65 703	1993(p) - 2002	Non	63 900
CAMBODGE	2 005	149	2 154	2002	Oui	
CAMEROUN	39 016		39 016	1999(p) - 2002	Non	6 630
CAP-VERT	95 456		95 456	1991(p) - 2002	Non	91 070
CHILI	278 372		278 372	2001(p) - 2002	Oui	
CHINE	1 412 099	53 891	1 465 990	2002	Oui	
CHYPRE	36 096	296	36 392	2002	Oui	
COLOMBIE	146 964		146 964	2002 (p)	Oui	
COMORES	133 992	-	133 992	1986(p) - 2002	Non	132 190
COSTA RICA	104 271	296	104 567	1994(p) - 2002	Non	55 700
CÔTE D'IVOIRE	24 797	61	24 858	2000 - 2002	Non	220
CROATIE	55 180		55 180	2001(p) - 2002	Oui	
CUBA	64 548		64 548	2000(p) - 2002	Oui	
DANEMARK	717 246	3 787	721 033	2002	Oui	
DJIBOUTI	92 898	-	92 898	1991(p) - 2002	Non	91 090
DOMINIQUE	1 085	-	1 085	2001 - 2002	Oui	
ÉGYPTE	73 863	1 409	75 272	2002	Oui	
EL SALVADOR	158 997	1 838	160 835	1988 - 2002	Non	121 050
ÉMIRATS ARABES UNIS	168 156	-	168 156	2002 (p)	Oui	
ÉQUATEUR	22 824	445	23 269	2002	Oui	
ÉRYTHRÉE	668	-	668	2002	Oui	
ESPAGNE	2 396 919		2 396 919	2002	Oui	
ÉTHIOPIE	-	-	0	-	Oui	

Pays	Contributions impayées	Fonds de roulement	Total dû	Années dues	Droit de vote <sup>1</sup>	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE	12 991	222	13 213	2000(p) - 2002	Oui	
FÉDÉRATION DE RUSSIE	-	-	0	-	Oui	
FIDJI	12 751	-	12 751	1999(p) - 2002	Non	1 820
FINLANDE	-	-	0	-	Oui	
FRANCE	-	-	0	-	Oui	
GABON	25 929	-	25 929	2001(p) - 2002	Oui	
GAMBIE	75 377	-	75 377	1992(p) - 2002	Non	73 570
GÉORGIE	1 594 398	-	1 594 398	1992(p) - 2002	Non	1 576 970
GHANA	15 244	-	15 244	2000(p) - 2002	Oui	
GRÈCE	-	-	0	-	Oui	
GRENADE	87 944	-	87 944	1991(p) - 2002	Non	86 140
GUATEMALA	78 653	816	79 469	1999(p) - 2002	Non	20 050
GUINÉE	18 913	-	18 913	1998(p) - 2002	Non	11 230
GUINÉE-BISSAU	116 123	-	116 123	1988(p) - 2002	Non	114 320
GUINÉE ÉQUATORIALE	133 992	-	133 992	1986(p) - 2002	Non	132 190
GUYANA	1 223	-	1 223	2001 - 2002	Oui	
HAÏTI	1 938	-	1 938	2002	Oui	
HONDURAS	2 830	149	2 979	2002	Oui	
HONGRIE	-	-	0	-	Oui	
INDE	-	-	0	-	Oui	
INDONÉSIE	-	-	0	-	Oui	
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	464 769	-	464 769	2000(p) - 2002	Oui	
IRAQ	1 573 536	7 274	1 580 810	1991(p) - 2002	Non	1 428 060
IRLANDE	-	-	0	-	Oui	
ISRAËL	361 895	-	361 895	2002 (p)	Oui	
ITALIE	-	-	0	-	Oui	
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	325 253	-	325 253	1999(p) - 2002	Non	28 080
JAMAÏQUE	8 303	-	8 303	2001 - 2002	Oui	
JAPON	14 483 187	-	14 483 187	2002 (p)	Oui	
JORDANIE	7 353	149	7 502	2002	Oui	
KAZAKHSTAN	572 565	-	572 565	1997(p) - 2002	Non	454 690
KENYA	15 591	75	15 666	2000(p) - 2002	Oui	
KIRGHIZISTAN	375 111	-	375 111	1993 - 2002	Non	362 980
KOWEÏT	-	-	0	-	Oui	
LIBAN	9 944	-	9 944	2002 (p)	Oui	
LESOTHO	3 168	-	3 168	2000(p) - 2002	Oui	
LIBÉRIA	105 319	-	105 319	1990(p) - 2002	Non	100 930
LITUANIE	419 152	-	419 152	1995(p) - 2002	Non	375 540
LUXEMBOURG	-	-	0	-	Oui	
MADAGASCAR	2 605	-	2 605	2002 (p)	Oui	
MALAISIE	-	-	0	-	Oui	
MALAWI	36 213	-	36 213	1996(p) - 2002	Non	30 490
MALDIVES	1 689	-	1 689	2000(p) - 2002	Oui	
MALI	17 180	-	17 180	1998(p) - 2002	Non	11 460
MALTE	-	-	0	-	Oui	
MAROC	38 876	-	38 876	2002	Oui	
MAURICE	10 027	223	10 250	2002	Oui	
MAURITANIE	113 317	-	113 317	1988(p) - 2002	Non	111 510
MEXIQUE	918 335	-	918 335	2002 (p)	Oui	
MONGOLIE	520	-	520	2002 (p)	Oui	
MOZAMBIQUE	466	-	466	2002 (p)	Oui	
MYANMAR	14 997	-	14 997	2000(p) - 2002	Oui	
NAMIBIE	6 684	-	6 684	2002	Oui	

Pays	Contributions impayées	Fonds de roulement	Total dû	Années dues	Droit de vote <sup>1</sup>	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
NÉPAL	3 183	-	3 183	2002 (p)	Oui	
NICARAGUA	133 978	-	133 978	1986(p) - 2002	Non	132 170
NIGER	95 491		95 491	1991(p) - 2002	Non	91 110
NIGÉRIA	49 547		49 547	2002 (p)	Oui	
NORVÈGE	-	-	0	-	Oui	
NOUVELLE-ZÉLANDE	-	-	0	-	Oui	
OMAN	56 818	964	57 782	2002	Oui	
OUGANDA	38 138		38 138	1996(p) - 2002	Non	25 870
OUZBÉKISTAN	459 359		459 359	1997(p) - 2002	Non	401 740
PAKISTAN	46 459	-	46 459	2002 (p)	Oui	
PANAMA	33 767	520	34 287	2000(p) - 2002	Oui	
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	41 618		41 618	1997(p) - 2002	Non	23 520
PARAGUAY	49 014	803	49 817	1998(p) - 2002	Non	8 160
PAYS-BAS	-	-	0	-	Oui	
PÉROU	189 729		189 729	2001(p) - 2002	Oui	
PHILIPPINES	85 032		85 032	2002 (p)	Oui	
POLOGNE	-	-	0	-	Oui	
PORTUGAL	753 692	-	753 692	2001(p) - 2002	Oui	
QATAR	109 956		109 956	1999(p) - 2002	Non	16 130
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	-	-	0	-	Oui	
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	110 813	-	110 813	1989(p) - 2002	Non	109 010
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1 705 548	86 626	1 792 174	2002	Oui	
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	118 546		118 546	1989(p) - 2002	Non	102 450
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	-	-	0	-	Oui	
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	870 888		870 888	1993(p) - 2002	Non	849 680
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	329 813	2 198	332 011	1986 - 2002	Non	283 050
RÉPUBLIQUE DU CONGO	108 698		108 698	1989(p) - 2002	Non	103 020
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	21 724		21 724	2000(p) - 2002	Oui	
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	-	-	0	-	Oui	
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	68 817	149	68 966	1993(p) - 2002	Non	60 620
ROUMANIE	54 145	74	54 219	2002	Oui	
ROYAUME-UNI	-	-	0	-	Oui	
RWANDA	55 057	-	55 057	1994(p) - 2002	Non	53 250
SAINTE-LUCIE	2 005	149	2 154	2002	Oui	
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	987	-	987	2001(p) - 2002	Oui	
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	110 283	-	110 283	1989(p) - 2002	Non	108 480
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	133 992	-	133 992	1986(p) - 2002	Non	132 190
SÉNÉGAL	4 428		4 428	2002	Oui	
SEYCHELLES	43 847	-	43 847	1995(p) - 2002	Non	38 120
SIERRA LEONE	90 566	-	90 566	1991(p) - 2002	Non	88 760
SLOVAQUIE	-	-	0	-	Oui	
SLOVÉNIE	257 917	1 855	259 772	1999(p) - 2002	Non	69 920
SOMALIE	133 991	-	133 991	1986(p) - 2002	Non	132 190
SOUDAN	10 971		10 971	2001(p) - 2002	Oui	
SRI LANKA	14 706	371	15 077	2002	Oui	
SUÈDE	-	-	0	-	Oui	
SUISSE	1 210 562	1 188	1 211 750	2002	Oui	
SURINAME	39 550		39 550	1996(p) - 2002	Non	29 960
SWAZILAND	-	-	0	-	Oui	
TADJIKISTAN	276 738		276 738	1993(p) - 2002	Non	268 480
TCHAD	93 920	-	93 920	1991(p) - 2002	Non	92 120

Pays	Contributions impayées	Fonds de roulement	Total dû	Années dues	Droit de vote <sup>1</sup>	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
THAÏLANDE	231 283	8 165	239 448	2002	Oui	
TOGO	71 810	-	71 810	1993(p) - 2002	Non	70 010
TONGA	1 238	-	1 238	2000(p) - 2002	Oui	
TRINITÉ-ET-TOBAGO	56 088		56 088	1999(p) - 2002	Non	10 560
TUNISIE	26 164	223	26 387	2002	Oui	
TURKMÉNISTAN	204 966	297	205 263	1995 - 2002	Non	191 130
TURQUIE	417 367	-	417 367	2002(p)	Oui	
UKRAINE	8 707 168		8 707 168	1995(p) - 2002	<sup>2</sup>	
URUGUAY	164 799	3 266	168 065	2000(p) - 2002	Oui	
VANUATU	77 679	-	77 679	1992(p) - 2002	Non	75 880
VENEZUELA	141 603	4 676	146 279	2002 (p)	Oui	
VIET NAM	11 533		11 533	2002	Oui	
YÉMEN	18 889		18 889	2000(p) - 2002	Oui	
YOUGOSLAVIE (nouvel État)	47 731	2 078	49 809	2000 - 2002	Non	2 230
ZAMBIE	53 563	-	53 563	1994(p) - 2002	Non	47 840
ZIMBABWE	15 846		15 846	2000(p) - 2002	Oui	
<b>Total partiel:</b>	<b>73 561 858</b>	<b>259 212</b>	<b>73 821 070</b>			<b>22 259 710</b>
YOUGOSLAVIE (EX-)	2 084 146		2 084 146	1990(p) - 2001	<sup>3</sup>	
État non Membre:	-					
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE <sup>4</sup>	69 264 731	0	69 264 731	1994(p) - 1996		
<b>TOTAL</b>	<b>144 910 735</b>	<b>259 212</b>	<b>145 169 947</b>			<b>22 259 710</b>

<i>État récapitulatif des contributions impayées, par année</i>	<b>TOTAL EN EUROS</b>
1986/87	103 890
1988/89	192 280
1990/91	1 302 880
1992/93	2 275 742
1994/95	48 281 969
1996/97	40 395 053
1998/99	9 216 275
2000/2001	<u>7 839 184</u>
<b>Total partiel</b>	<b><u>109 607 273</u></b>
2002	<u>35 303 462</u>
<b>TOTAL</b>	<b>144 910 735</b>

## Notes:

(p) Paiement partiel.

- Conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, l'exercice du droit de vote de 61 États Membres a été suspendu. Quatre membres du Conseil du développement industriel n'ont pas le droit de vote: Bélarus, Côte d'Ivoire, Guatemala et Jamahiriya arabe libyenne.
- La Conférence générale a approuvé pour l'Ukraine un plan de versement lui permettant de régler ses arriérés et son droit de vote a été rétabli (GC.9/Dec.12).
- Contribution sur le point d'être réglée suite à la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- État Membre de l'ONUDI jusqu'au 31 décembre 1996.
- Depuis le 31 mars 2002, les États Membres suivants ont payé en totalité ou partiellement: Belgique, Chypre, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Équateur, Guatemala, Mexique et Oman (une mise à jour sera publiée sous forme de document de séance).

## Annexe II

**SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS, RECETTES PROVENANT DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES  
ET INTÉRÊTS À PERCEVOIR EN SUS DES INTÉRÊTS CRÉDITEURS PRÉVUS DANS LE BUDGET (GC.9/Dec.10)**

Au 31 mars 2002 (en euros)

PAYS MEMBRE	Montant		RÉPONSES DES ÉTATS MEMBRES						
	À reverser	Non à reverser	Date de réception	BO	FDI élément contributions générales	FDI élément contributions spéciales/ programmes intégrés	Contributions	Autre fin	Observations
AFGHANISTAN	22	879							
AFRIQUE DU SUD	-								
ALBANIE	815	-							
ALGÉRIE	14 729	-							
ALLEMAGNE	918 993	-	28 févr.				918 993		
ANGOLA	762	-	28 janv.		762				
ARABIE SAOUDITE	64 759	-							
ARGENTINE	18 778	32 431							
ARMÉNIE	104	7 361	14 févr.				104		
AUTRICHE	90 213	-	22 mars			90 213			Participation des pays en développement au commerce international
AZERBAÏDJAN	213	15 076							
BAHAMAS	1 930	-							
BAHREÏN	2 242	-							
BANGLADESH	686	-							
BARBADE	688	-							
BÉLARUS	1 000	26 953	27 févr.				1 000		
BELGIQUE	98 324	-	7 mars				98 324		
BELIZE	663	-							
BÉNIN	637	-							
BHOUTAN	632	-	27 févr.				632		
BOLIVIE	848	-							
BOSNIE-HERZÉGOVINE	29	1 489	27 févr.				29		
BOTSWANA	761	-							
BRÉSIL	9 569	154 516							
BULGARIE	7 039	-	1 <sup>er</sup> mars				7 039		À déduire des contributions de 2003
BURKINA FASO	898	-							

PAYS MEMBRE	Montant		RÉPONSES DES ÉTATS MEMBRES						
	À reverser	Non à reverser	Date de réception	BO	FDI élément contributions générales	FDI élément contributions spéciales/ programmes intégrés	Contributions	Autre fin	Observations
BURUNDI	14	879							
CAMBODGE	621	-							
CAMEROUN	198	477							
CAP-VERT	19	879							
CHILI	7 501	-	8 mars				7 501		
CHINE	70 045	-	2 janv.			70 045			
CHYPRE	3 122	-	20 févr.	1 561	1 561				Budget ordinaire et/ou coopération technique
COLOMBIE	9 647	-	1 <sup>er</sup> mars				9 647		
COMORES	14	879							
COSTA RICA	269	679							
CÔTE D'IVOIRE	673	-	7 févr.			673			Programme intégré de la Côte d'Ivoire (composante technologie)
CROATIE	8 297	-	26 févr.				8 297		
CUBA	4 519	-	22 févr.				4 519		
DANEMARK	77 303	-	23 janv.					77 303	À retourner
DJIBOUTI	14	879							
DOMINIQUE	820	-							
ÉGYPTE	8 223	-							
EL SALVADOR	55	879							
ÉMIRATS ARABES UNIS	19 133	-	12 mars				19 133		
ÉQUATEUR	2 173	-	25 févr.			2 173			Programme intégré de l'Équateur
ÉRYTHRÉE	621	-							
ESPAGNE	254 519	-	28 févr.			254 519			
ÉTHIOPIE	732	-	15 févr.				732		À déduire des contributions de 2003
EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE	655	-							
FÉDÉRATION DE RUSSIE	385 770	-	5 févr.			385 770			CGS 2002-2005
FIDJI	167	477							
FINLANDE	65 922	-	5 mars			65 922			Projets relatifs à l'environnement
FRANCE	617 580	-	12 mars			617 580			Programme intégré de la RDP lao
GABON	712	-	1 <sup>er</sup> mars				712		
GAMBIE	14	879							
GÉORGIE	199	14 877							

PAYS MEMBRE	Montant		RÉPONSES DES ÉTATS MEMBRES						
	À reverser	Non à reverser	Date de réception	BO	FDI élément contributions générales	FDI élément contributions spéciales/ programmes intégrés	Contributions	Autre fin	Observations
GHANA	655	-							
GRÈCE	40 527	-	19 févr.			40 527			Programme intégré de l' Arménie (à spécifier ultérieurement)
GRENADE	14	879							
GUATEMALA	1 103	1 431							
GUINÉE	33	679							
GUINÉE-BISSAU	14	879							
GUINÉE ÉQUATORIALE	14	879							
GUYANA	633	-							
HAÏTI	641	-							
HONDURAS	817	-							
HONGRIE	14 909	-							
INDE	32 206	-	27 févr.				32 206		À déduire des contributions de 2003
INDONÉSIE	13 113	-							
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	40 874	-	17 janv.				40 874		
IRAQ	334	15 973							
IRLANDE	23 060	-	11 févr.	23 060					
ISRAËL	25 506	-	28 janv.				25 506		
ITALIE	492 176	-							Donnera l'information plus tard
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	4 670	13 354							
JAMAÏQUE	668	-							
JAPON	1 594 602	-			222 057		1 372 545		À déduire des contributions des autres États Membres [GC.9/Dec.10 c)]
JORDANIE	728	-							
KAZAKHSTAN	170	12 877							
KENYA	654	-							
KIRGHIZISTAN	69	3 922							
KOWEÏT	19 260	-							
LESOTHO	639	-							
LIBAN	210	477							
LIBÉRIA	19	879							
LITUANIE	347	7 472							
LUXEMBOURG	7 520	-	1 <sup>er</sup> mars		7 520				

PAYS MEMBRE	Montant		RÉPONSES DES ÉTATS MEMBRES						
	À reverser	Non à reverser	Date de réception	BO	FDI élément contributions générales	FDI élément contributions spéciales/ programmes intégrés	Contributions	Autre fin	Observations
MADAGASCAR	641	-							
MALAISIE	13 152	-	27 févr.				13 152		
MALAWI	30	679							
MALDIVES	632	-							
MALI	160	477							
MALTE	876	-							
MAROC	2 791	-	5 mars				2 791		
MAURICE	766	-							
MAURITANIE	14	879							
MEXIQUE	79 715	-	3 mars				79 715		
MONGOLIE	637	-							
MOZAMBIQUE	658	-							
MYANMAR	659	-	8 mars			659			Projet de développement rural intégré
NAMIBIE	677	-							
NÉPAL	644	-							
NICARAGUA	14	879							
NIGER	19	879							
NIGÉRIA	2 465	7 631							
NORVÈGE	59 427	-							
NOUVELLE-ZÉLANDE	25 417	-							
OMAN	4 095	-							
OUGANDA	37	679							
OUZBÉKISTAN	298	12 225							
PAKISTAN	5 237	-	28 févr.				5 237		
PANAMA	686	-							
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	47	679							
PARAGUAY	214	477							
PAYS-BAS	161 860	-							
PÉROU	5 368	-	31 janv.				5 368		
PHILIPPINES	5 603	-	28 janv.				5 603		
POLOGNE	33 951	-	3 mars				33 951		
PORTUGAL	26 340	-	3 mars				26 340		
QATAR	1 442	2 862							

PAYS MEMBRE	Montant		RÉPONSES DES ÉTATS MEMBRES						
	À reverser	Non à reverser	Date de réception	BO	FDI élément contributions générales	FDI élément contributions spéciales/ programmes intégrés	Contributions	Autre fin	Observations
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	5 777	-							
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	14	879							
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	90 183	-	25 févr.			90 183			Programme intégré de la RPD de Corée
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	36	879							
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	678	-							
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	164	10 478							
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	65	1 079							
RÉPUBLIQUE DU CONGO	22	879							
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	1 057	4 747	18 févr.			5 804			Programme intégré de la RPD de Corée (plein montant: paiement 12/01)
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	23 802	-	26 févr.			23 802			À spécifier ultérieurement
RÉPUBLIQUE-TANZANIE DE TANZANIE	22	879							
ROUMANIE	13 555	-							
ROYAUME-UNI	568 518	-							
RWANDA	198	679	6 mars			198			Programme intégré du Rwanda
SAINTE-LUCIE	632	-							
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	25	679	28 févr.				704		Plein montant (paiement 12/01)
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	14	879							
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	14	879							
SÉNÉGAL	652	-							
SEYCHELLES	30	679							
SIERRA LEONE	14	879							
SLOVAQUIE	7 846	-	17 mars				7 846		À déduire des contributions de 2003
SLOVÉNIE	1 730	4 769							
SOMALIE	14	879							
SOUDAN	665	-	28 févr.				665		
SRI LANKA	813	-							
SUÈDE	125 232	-							Donnera l'information plus tard
SUISSE	129 274	-	1 <sup>er</sup> mars		129 274				
SURINAME	37	679							

PAYS MEMBRE	Montant		RÉPONSES DES ÉTATS MEMBRES						
	À reverser	Non à reverser	Date de réception	BO	FDI élément contributions générales	FDI élément contributions spéciales/ programmes intégrés	Contributions	Autre fin	Observations
SWAZILAND	661	-	14 mars				661		À déduire des contributions de 2003
TADJIKISTAN	49	3 036							
TCHAD	14	879							
THAÏLANDE	12 726	-	3 mars			12 726			Programme intégré de la Thaïlande (3 projets spécifiques)
TOGO	14	879							
TONGA	664	-							
TRINITÉ-ET-TOBAGO	682	1 908							
TUNISIE	2 729	-							
TURKMÉNISTAN	69	2 720							
TURQUIE	36 336	-	14 févr.					36 336	Bureau local de l'ONUDI
UKRAINE	3 745	104 139	21 mars				3 745		
URUGUAY	3 922	-							
VANUATU	14	879							
VENEZUELA	30 477	-							
VIET NAM	759	-	20 févr.				759		
YÉMEN	911	-							
YOUGOSLAVIE (nouvel État)	254	12 304							
ZAMBIE	30	679							
ZIMBABWE	661	-							
<b>Total partiel</b>	<b>6 591 443</b>	<b>506 765</b>		<b>24 621</b>	<b>361 174</b>	<b>1 660 794</b>	<b>2 734 330</b>	<b>113 639</b>	
<i>Anciens États Membres</i>									
Australie	30 796								
Canada	3 429		22 mars					3 429	À retourner
États-Unis d'Amérique	27 736	35 245							
<b>Total</b>	<b>6 653 404</b>	<b>542 010</b>		<b>24 621</b>	<b>361 174</b>	<b>1 660 794</b>	<b>2 734 330</b>	<b>117 068</b>	
Montant total:	7 195 414								-
Montant, réponses reçues:	4 897 987								
Montant, réponses non encore reçues:	2 297 427								

